

Réunion du 6 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procurations : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2016/260 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités  
- 2345  
Propositions d'attributions de subventions au titre des  
partenariats entre le Département du Bas-Rhin et des  
associations naturalistes pour 2016**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2016 :

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une subvention de 9 850 €,
- à l'association BUFO, une subvention de 17 955 €,
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 21 042 €,
- au Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), une subvention de 8 208 €,
- à l'association Alsace Nature, une subvention de 24 624 €,
  
- au Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA), une subvention de 11 549 €,
- au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Conservatoire Botanique d'Alsace » (CBA), une participation de 18 000 €.

Elle décide de verser 15 000 € au titre des cotisations 2016 :

- à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses une cotisation de 8810€,
- à Association Nationale des Elus de la Montagne une cotisation de 5400€,
- au Groupement de Défense Sanitaire une cotisation de 500€,
- à l'APRONA une cotisation de 250 €,
- à l'ARIENA une cotisation de 40 €.

Les modalités de versement des subventions sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2016 pour les bénéficiaires suivants : LPO, BUFO, ODONAT,

GEPMA et Alsace Nature. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

2. Pour le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) et le GORNA, un acompte de 50% sera versé à la notification. Le solde sera versé au vu de justificatifs de dépenses et d'activité.

Elle autorise son président à signer, le moment venu, les conventions financières 2016 à intervenir entre le Département et les organismes suivants : LPO, BUFO, ODONAT, GEPMA, Alsace Nature (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Par ailleurs, elle prend acte des réflexions en cours sur l'évolution de ces partenariats, en concertation avec le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160606-lmc1100861-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 08/06/16